



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

8 MARS JOURNÉE INTERNATIONALE DU DROIT DES FEMMES

GUIDE

CFDT - INTERCO Aveyron
23 Av. De la Gineste
12000 Rodez
05 65 78 93 90
06 80 93 93 29
interco12@interco.cfdt.fr



Que fait votre syndicat pour l'égalité Femme / Homme ?



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le 8 mars est la journée internationale du droit des femmes.

À la CFDT nous n'attendons pas le 8 mars, pour sortir les drapeaux et faire de la figuration dans les défilés, nous agissons au quotidien en faveur du droit des femmes dans les instances du Conseil départemental.

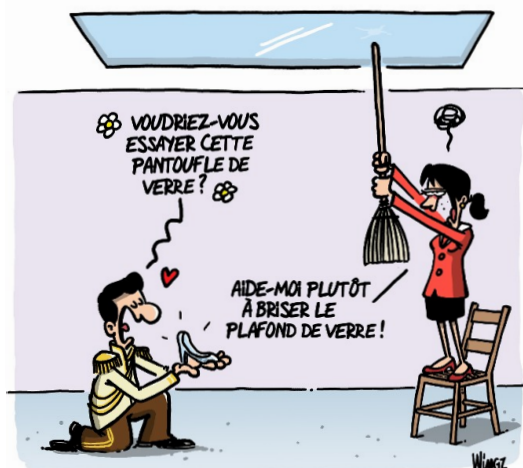
LES ACQUIS DE LA CFDT POUR LE DROIT DES FEMMES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON :

L'OBTENTION DE L'ALIGNEMENT DES RÉGIMES INDEMNITAIRES DES CATÉGORIES B ADMINISTRATIF, CULTUREL ET TECHNIQUE :

En 2018, suite au rapport de la Cour des comptes régionale sur les disparités de salaires au sein de la collectivité entre les Femmes et les Hommes, la CFDT a porté une proposition, visant à résorber l'écart de salaire entre les Femmes et les Hommes.

En effet, nous avons été les seuls, à demander que le Régime indemnitaire des agents de catégorie B administratifs et culturels (très féminin) soit aligné sur le Régime indemnitaire de Catégorie B technique (très masculin), afin de pouvoir répondre aux exigences de la Cour des comptes.

Au final, notre demande sera acceptée, permettant un gain de 130€ Brut pour ces agents.



LES DEMANDES PORTÉES PAR LA CFDT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES :

L'APPLICATION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE VIOLENCE SEXUELLES, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT

Pour rappel :

- 80 % des plaintes sont classées sans suite,
- les discours masculinistes se renforcent dans la sphère publique, prônant un retour aux « vraies valeurs » et à un sexisme décomplexé,

SEXUEL OU MORAL ET D'AGISSEMENT SEXISTE.

Il s'agit d'une demande portée par la CFDT seule, datant de 2021. Aujourd'hui, l'administration a répondu favorablement à notre demande, en acceptant un groupe de travail au dernier trimestre 2025.

L'obligation pour les collectivités date tout de même de 2021. Un groupe de travail a été promis par l'administration pour l'année 2026, pour la mise en place de ce dispositif obligatoire.

L'INTÉGRATION DE LA DISTINCTION DES RISQUES LIÉS AU SEXE DANS LE DUERP

La CFDT réclame l'application de l'article L421-3 du Code du travail qui dispose :

« Cette évaluation des risques tient compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe. »

Le risque lié aux spécificités des femmes doit être distingué dans le document unique d'évaluation des risques, afin de prévenir plutôt que guérir.

De même, certaines collectivités intègrent déjà les risques de violences sexuelles et sexistes dans leur DUERP ou les difficultés engendrées par les cycles menstruels.

Nous avons signalé le manque dans notre avis sur le DUERP en F3SCT, nous sommes toujours en attente de la réponse de l'administration...

CFDT - INTERCO Aveyron
23 Av. De la Gineste
12000 Rodez
05 65 78 93 90
06 80 93 93 29
interco12@interco.cfdt.fr



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA PRISE EN COMPTE DU RATIO FEMME / HOMME DANS LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTIONS LIÉES À L'AVANCEMENT DE GRADE ET À LA PROMOTION INTERNE

La CFDT a obtenu l'ouverture de négociations collectives sur les lignes directrices de gestion obligatoires depuis 2021, à savoir celles relatives aux carrières et promotions, suite à la suppression des CAP. Nous avons dû toutefois saisir le juge administratif pour obtenir gain de cause.

En février se sont ouvertes les négociations, à la seule demande de la CFDT, sur la mise en place de lignes directrices de gestion relatives aux carrières et promotion destinées à définir les règles d'avancement et de promotion interne dans la collectivité, afin de les rendre transparentes.

Dans l'ensemble de nos demandes, que seule la CFDT revendique, il y a l'obligation de respecter le ratio femmes / hommes dans l'avancement de grade. En effet l'article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique dispose :

« L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV. »

Il est donc primordial que l'avancement de grade respecte la part des femmes et des hommes en fonction du cadre d'emploi concerné.

L'égalité salariale et le droit des femmes passent aussi par des avancements de grade qui respectent les ratios dans les cadres d'emplois concernés.

Toutefois, depuis le groupe de travail de février 2025, aucune avancée, malgré l'engagement de la collectivité d'aboutir...

Seule avancée, la publication du ratio dans les tableaux d'avancement du nombre de femmes dans la cadres d'emplois et du nombre de femmes promues. Une obligation légale qui date pourtant de plusieurs années...



LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES SUITE À LA PUBLICATION DE L'INDEX D'ÉGALITÉ EN 2023

En octobre 2025, la CFDT a interpellé le Président du Conseil départemental de l'Aveyron, concernant la demande de publication de l'index de l'égalité professionnelle et respect des obligations prévues par la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023.

Un premier groupe de travail a eu lieu fin 2025, sur les obligations inhérentes à la loi précitée.

De premières actions ont été convenues entre l'administration et les organisations syndicales. Elle devraient être formalisées lors du CST de mars 2026.

Une première avancée pour la CFDT, à savoir la mise en place d'un plan égalité Femmes / Hommes sur une durée de 3 ans avec des objectifs réalistes et mesurables.



Le respect du droit des Femmes et l'égalité Femmes / Hommes, bien qu'inscrit dans la loi et dans le Code Général de la Fonction Publique reste un combat de tous les instants. L'application des textes règlementaires tend à résorber les écarts et garantir ses droits. Malheureusement, comment souvent, le Conseil départemental tarde à appliquer les obligations légales qui sont favorables aux agents.

Nous continuerons à exiger l'application des textes favorables aux droits des femmes, malgré les difficultés à être entendus parfois....

CFDT - INTERCO Aveyron
23 Av. De la Gineste
12000 Rodez
05 65 78 93 90
06 80 93 93 29
interco12@interco.cfdt.fr